

F1924
.P2

THE
WILLIAM R. PERKINS
LIBRARY
OF
DUKE UNIVERSITY



Rare L

Presented to Mr. W. Taylor by
Dr. Dupuy



ROYAUME D'HAYTI.

MANIFESTE DU ROI.

SOUVERAIN d'une nation trop long-temps opprimée, qui a souffert de cruelles persécutions, et qui, par son énergie, sa constance, son courage et sa valeur, est parvenue à conquérir sa liberté et son indépendance.

Notre unique but, notre constante sollicitude, ont toujours été de la faire occuper une place parmi les peuples civilisés, en travaillant sans cesse au bonheur du peuple bon, brave et généreux qui nous a confié ses destinées.

C'est dans les circonstances favorables où les pensées libérales et restauratrices semblent prévaloir sur ces temps désastreux, où les peuples gémissaient sous l'oppression, où nous voyons les souverains de l'Europe s'occuper maintenant du bonheur de leurs peuples, que nous croyons devoir faire entendre notre voix, pour justifier, au tribunal des nations, la légitimité de notre indépendance.

Un simple exposé des faits, une simple narration des événemens qui nous ont amenés à l'indépendance, suffiront pour démontrer jusqu'à l'évidence, nos droits et la justice de notre cause à l'univers entier.

Nous n'essayerons pas à donner une idée de la situation déplorable où nous étions plongés avant l'époque de notre affranchissement ; l'univers sait que depuis plus de cent cinquante ans nous gémissions sous le joug affreux de l'esclavage, condamnés aux mépris et aux supplices ; le récit de nos longues infortunes et le tableau des tortures horribles que nous avons éprouvés pendant le *régime colonial*, sont du domaine de notre histoire, qui les transmettra à la postérité.

Nous nous hâtons de sortir de ces temps d'opprobres et d'iniquités, pour arriver à l'époque où la liberté générale fut proclamée par les Agens du gouvernement français et sanctionnée par la France elle même ; pendant plusieurs années, de liaisons, de communication, et de correspondance mutuelles et sans interruption, entre le gouvernement des deux pays.

Nous étions dignes du bienfait de la liberté, par notre fidélité et notre attachement à la mère

3 - MAY - 2
Copy ____ 1932

patrie ; nous lui avons prouvé notre reconnaissance, lorsque réduit à nos propres ressources, privés de toute communication avec la metropole, nous avons résistés à tout ; inflexibles aux menaces, sourds aux propositions, inaccessibles à la séduction, nous avons bravés la misère, la famine, les privations de tous genres, et enfin triomphés de ses nombreux ennemis, tant de l'intérieur que de l'extérieur.

Alors nous étions loin de prévoir, pour prix de tant de persévérance, de sacrifices et de sang répandu, que douze ans après et de la manière la plus barbare, la France aurait voulu nous ravir le plus précieux de tous les biens, la *liberté*.

Sous l'administration du gouverneur général Toussaint Louverture, Hayti renaissait de ses cendres, et tout semblait nous présager un heureux avenir. L'arrivée du général Hédouville vint changer la face des choses et porter un coup mortel à la tranquillité publique ; nous n'entrerons point dans les détails de ses intrigues avec le général haytien Rigaud, et comment il parvint à le porter à la révolte contre son Chef légitime ; nous nous bornerons à dire seulement, qu'avant de quitter l'île, cet Agent parvint à tout bouleverser, en secouant parmi nous les brandons de la discorde, et en allumant les torches de la guerre civile ; ce ne fut qu'après avoir versé des torrens de sang, on put rétablir la tranquillité.

Toujours occupé à restaurer le pays, le gouverneur Toussaint Louverture, sous son administration paternelle, avait rappelé le règne des lois, des bonnes mœurs, de la piété, de l'instruction

et de l'industrie. L'agriculture et le commerce fleurissaient ; il favorisait les colons blancs, particulièrement les planteurs ; ses sollicitudes, ses préférences mêmes avaient été poussées à un tel point, qu'on le blâmait hautement d'avoir pour eux plus d'affection que pour les siens ; ce reproche n'était point sans fondement, puisque quelques mois avant l'arrivée des français il immola son propre neveu, le général Moyse, qui s'était écarté des ordres qu'il avait donnés pour la protection des colons. Cette action du Gouverneur, jointe à la grande confiance qu'il avait dans le gouvernement français, furent les principales causes de la faible résistance qu'éprouvèrent les français à Hayti, et sa confiance dans ce gouvernement était tellement établie, qu'il avait renvoyé la majeure partie des troupes de ligne à la culture.

Telle était la situation des choses, pendant que la paix d'Amiens se négociait ; elle était à peine conclue, qu'un armement formidable jetta sur toute l'étendue de nos côtes, une nombreuse armée, qui vint nous surprendre dans l'instant où nous étions dans la plus parfaite sécurité, et nous plonger dans un abîme de maux.

L'avenir aura peine à comprendre que dans un siècle de lumière où la philantropie est généralement répandue parmi les hommes, une entreprise aussi abominable ait eu lieu ; c'est du sein d'une nation éclairée qu'est parti un essaim de barbares dans l'intention criminelle de détruire toute une nation civilisée et tranquille, ou de la replonger dans les fers de l'esclavage pour jamais.

Ce n'était pas assez de venir à main armée, il fallait encore pour mieux assurer le succès de l'ex-

pédition, employer des moyens perfides et honteux; il fallait semer parmi nous la désunion et opérer une diversion salutaire à leurs projets destructeurs ; ils n'ont rien négligé pour atteindre leur exécrable but ; les Chefs des deux couleurs qui se trouvaient en France, les fils même du gouverneur Louverture furent amenés dans l'expédition ; ils étaient trompés comme nous, par la proclamation du Premier Consul, chef-d'œuvre de perfidie, où il nous disait : *Vous êtes tous égaux et libres devant Dieu et devant la République.* Tandis que les instructions du général Leclerc étaient formelles pour l'esclavage. Ce n'était pas assez de prendre les hommes à témoins de son parjure, il fallait encore insulter la Divinité, en l'interpellant par un horrible blasphème.

La majeure partie de la population trompée par des promesses fallacieuses, habituée depuis longtemps à se considérer comme des français, se livra à eux sans résistance ; le Gouverneur s'attendait si peu à avoir aucun ennemi à combattre, qu'il n'avait donné aucun ordre à ses généraux pour résister en cas d'attaque. Lors de l'apparition de l'escadre française, il était dans la partie de l'est de l'île, en tournée ; si quelques généraux firent résistance, ce ne fut que par les menaces et de la manière hostile que les sommations leurs furent faites de se rendre ; ce qui les avaient portés à ne consulter que leur devoir, leur honneur, et les circonstances où ils se trouvaient.

Pour donner des preuves de la vérité de ces assertions, nous renvoyons aux pièces originales imprimées et annexées aux présentes, sous les Numéros 1 à 14.

Après quelques mois de résistance, le Gouverneur général se rendit aux instances qui lui furent faites par le général Leclerc et à ses protestations formelles, que la liberté serait maintenue, étant la base de ses instructions, et que la France ne reviendrait jamais sur son plus bel ouvrage ; la paix se négocia sur ce pied avec les français ; le gouverneur Toussaint se démit de son autorité, et se retira paisiblement dans la retraite qu'il avait choisie.

A peine les français furent-ils parvenus à étendre leur domination sur la totalité de l'île, plus par la ruse et la persuasion, que par la force des armes, qu'ils commencèrent à mettre à exécution leur affreux système d'esclavage et de destruction.

Pour mieux y parvenir, on résolut d'arrêter le gouverneur Toussaint Louverture ; on fabriqua une correspondance (inventée par des rédacteurs mercenaires et machiavéliques) ; on lui prêta des desseins qui n'avaient jamais entrés dans son cœur ; on l'enleva sur l'habitation Pongaudin, dans l'instant où il reposait sur la foi des traités ; chargé de chaînes, il fut jeté avec sa famille à bord du vaisseau le Héros, et transporté en France. L'Europe entière est instruite comment il termina sa carrière infortunée dans les supplices et les horreurs des cachots du Château de Joux en Franche-Comté.

Telle fut la récompense qui lui était reservée pour son attachement et pour les grands et éminens services qu'il avait rendus à la France et aux colons.

Dès ce moment le signal des arrestations fut donné dans toute l'étendue de l'île ; tous ceux qui avaient montré de la force d'âme, de l'érudition

ou du caractère à l'époque où nous avons revendiqués les droits de l'homme ; furent les premiers arrêtés ; ils n'épargnèrent pas même les traîtres qui avaient le mieux favorisés le succès des armées françaises, en éclairant et en guidant leurs avant gardes, et en désignant et arrêtant eux-mêmes leurs concitoyens. D'abord on essaya d'aller les vendre dans les colonies étrangères ; cette tentative ayant été infructueuse, les français résolurent de les déporter en France, où les travaux des grands chemins, les galères, les fers, les cachots les attendaient.

C'est alors que les colons, dont le nombre grossissait progressivement, croyant leur empire déjà asssis, cessèrent de dissimuler ; ils manifestaient hautement que l'esclavage était rétabli, et agissaient en conséquence ; ces hommes impudens réclamaient sans honte, comme leurs sujets, des citoyens, des hommes qui s'étaient rendus recommandables par des services signalés rendus à la patrie, tant dans le civil que dans le militaire, des magistrats probes et vertueux, des guerriers couverts de cicatrices, dont le sang avait coulé dans les combats pour la France et la liberté, rentraient sous le joug de l'esclavage. Ces colons, à peine en possession de leurs biens, affichaient ce ton de hauteur et de mépris, que des maîtres insolens ont toujours envers leurs esclaves ; à peine leur empire tenait à un fil, que déjà ils choisissaient, ils désignaient qu'elles seraient les premières victimes à immoler à leur vengeance.

Alors arriva l'infâme décret de Bonaparte, qui confirmait le rétablissement de l'esclavage ; pour mieux insulter à notre misère, il employa aussi

envers nous la même mystification qu'envers les peuples d'Europe ; car telle était son habitude. Ce décret nous fut apporté par un traître qui lui était vendu, par Hercule, officier noir ; enfin son esclave.

La faction orgueilleuse et liberticide des colons et des vendeurs de chair humaine qui, depuis le commencement de la révolution, a assiégé tous les gouvernemens qui se sont succédés en France par des plans, projets, mémoires les plus atroces et les plus extravagans, qui tous tendaient à notre destruction ; cette faction, tourmentée par le souvenir du despotisme qu'elle exerçait à Hayti, agitée d'une foule de passions diverses, employait tous les moyens imaginables pour se ressaisir de la proie qui lui était échappée ; visant à l'indépendance sous l'assemblée constituante ; terroriste sous les jacobins ; et enfin Bonapartiste zélée, affublait tour-à-tour le masque de tous les partis, pour se les rendre favorables.

C'est ainsi qu'elle parvint à entraîner, par ses conseils perfides, Bonaparte à entreprendre l'injuste expédition contre Hayti.

C'est elle qui, après l'avoir induit à cette démarche, lui fournit les moyens pécuniaires par des listes de souscriptions qui furent ouvertes à cette époque.

C'est cette faction enfin qui a fait couler des flots de sang de nos compatriotes ; c'est elle qui a été l'instigatrice des supplices inouïs que nous avons éprouvés ; ces supplices affreux ne pouvaient être inventés que par des colons, endurcis

et

et habitués dans tous les genres de crimes ; c'est aux colons à qui la France est redevable de la perte d'une nombreuse armée, qui a terminé ses destins dans les plaines et les mornes d'Hayti ; c'est enfin à eux à qui elle est redevable de cette honteuse entreprise qui a imprimé une tache indélébile au nom français.

Nous sommes persuadés, d'après la cruelle expérience que nous avons, de l'esprit qui anime ces colons, ces marchands et trafiquans de chair humaine, et leurs vils suppôts, qu'ils employeront encore leurs moyens accoutumés pour entraîner le cabinet français à une nouvelle entreprise contre nous.

Si jamais cette entreprise avait lieu, ce dont nous avons peine à croire, c'est à cette caste, ennemie du genre humain, que nous la devrions ; car nous sommes loin d'imputer aux européens, qui n'ont pas d'idée du système colonial, dont nous avons été les victimes, les maux affreux que nous avons éprouvés ; quel intérêt avaient les français de venir porter la guerre dans le sein d'une nation qui était fière de leur appartenir ? Quel intérêt avaient-ils de venir s'ensevelir dans notre climat destructeur, et de se rendre le jouet et les instrumens des colons, pour assouvir la soif des richesses et des vengeances qui les animent ?

Cependant, la majeure partie du peuple commençait à reprendre les armes pour conserver sa vie et sa liberté en danger ; ce premier mouvement jetta l'alarme parmi les français, et parut assez sérieux au général Leclerc pour convoquer une

assemblée extraordinaire de colons, aux fins d'adopter les mesures les plus propres à ramener un meilleur état de choses ; mais ces colons, bien loin de se relâcher de leur principe atroce en faveur des circonstances impérieuses, répondirent unanimement par ces mots : *Point d'esclavage, point de colonie.*

Membre de ce conseil, en vain nous élevâmes notre voix pour arrêter la consommation de la ruine de nos compatriotes et de notre pays ; en vain nous fîmes nos représentations sur l'excès d'injustice qu'il y aurait à replonger dans l'esclavage des hommes libres ; en vain nous alléguâmes, connaissant l'esprit de nos compatriotes et leur amour pour la liberté, que c'était le seul moyen de perdre le pays et de le détacher de la France pour jamais. Tout fut inutile ; convaincu qu'il n'existait aucun moyen de conciliation, qu'il fallait choisir entre les fers de l'esclavage et de périr les armes à la main, nous éclairâmes nos concitoyens qui avaient les yeux fixés sur nous, et nous reprîmes unanimement les armes, dans la résolution de vaincre ou mourir, et d'expulser nos tyrans pour jamais de notre territoire.

Le général Leclerc qui avait déjà annoncé la reddition de l'île, et reçu même de presque toutes les villes maritimes de France (résidence de la plupart des sectateurs de la traite) des lettres de félicitations sur la prétendue conquête d'Hayti, et le retour de l'esclavage ; honteux d'avoir donné des espérances illusoires, chagrin de ne pouvoir consommer sa détestable entreprise, redoutant les approches d'une guerre terrible, le

désespoir consuma ses jours et l'entraîna au tombeau.

Entr'autres crimes qui signalèrent l'administration du général Leclerc, celui exercé contre le général haytien Maurepas, excitera l'indignation du cœur le moins accessible à la pitié. Maurepas, d'un commerce doux et facile, probe et considéré de ses concitoyens, qui s'était rendu un des premiers aux français, et qui leur avait rendu des services signalés, est enlevé inopinément au Port-de-Paix, et conduit à bord du vaisseau Amiral, en rade du Cap, où, après avoir été lié au grand mât, on fixa ironiquement deux vieilles épaulettes sur ses épaules, et sur sa tête un vieux chapeau de général, avec des clous tels que ceux qu'on employent à la construction des bâtimens; dans cet état affreux, après avoir assouvi la risée et la joie féroce de ces cannibales, il est précipité, ainsi que son épouse et ses enfans, dans les flots; tel fut le supplice de ce vertueux et infortuné militaire.

Au gouvernement de Leclerc, succéda celui de Rochambeau, ce monstre agent de Bonaparte, digne complice des colons, se souilla de tous les crimes; il n'épargna ni le sexe, ni l'enfance, ni la vieillesse; il surpassa en cruauté les plus profonds scélérats des temps antiques et modernes, les gibets élevés de toutes parts, les noyades, les bûchers, les plus horribles supplices furent mis en exécution par ses ordres; au lieu de bateaux à soupapes, il en inventa d'une autre espèce, où les victimes des deux sexes, entassées les unes sur les autres, expiraient étouffées par les vapeurs du souffre.

Dans sa rage insensée, il fit venir à grand frais, de Cube en cette île, des meutes antropophages, conduites par le nommé Noailles, d'une illustre famille française (qui le premier, lors de la révolution, trahit ses bienfaiteurs); et la race humaine fut livrée aux chiens pour être dévorée, ces dogues partagèrent l'affreuse immortalité de leurs maîtres. Quel était donc notre crime? Qu'avons nous fait pour éprouver une telle proscription? Quoi, cette origine africaine sera-t-elle donc pour nous un opprobe éternel? La couleur de notre épiderme sera-t-elle donc toujours le sceau de notre reprobation?

D'après le relevé exact fait par ordre du gouvernement, pendant l'espace de vingt-un mois que les français ont résidé dans l'île, plus de *seize mille* de nos compatriotes ont péri dans les tortures que nous venons de décrire. Les barbaries exercées sur les haytiens par ces conquérans modernes, ont effacés les crimes des *Pizarres*, des *Cortez*, des *Bodavilla*; ces premiers destructeurs du nouveau monde.

Malgré tous leurs efforts, nous sommes parvenus à expulser ces oppresseurs de notre territoire.

Pour nous garantir à jamais du retour de tant de barbaries et de crimes inouis, pour nous soustraire à tant de perfidies et d'injustices, nous résolûmes de nous affranchir pour toujours de toute domination étrangère; en conséquence, le 1^er^ de Janvier 1804, dans une assemblée générale des représentans de la nation, l'indépendance d'Hayti fut solennellement proclamée, et nous prononçâmes le serment de mourir libres et indépendans,

et de ne jamais nous soumettre à aucune domination étrangère.

Comme les autres peuples, nos premières années furent parsemées d'erreurs et des troubles; comme eux, nous avons éprouvés les vissicitudes qui sont inséparables des révolutions.

Dès notre avénement au trône, notre première pensée a été de relever le nom et la dignité du peuple haytien; convaincu que la bonne foi, la franchise et la probité dans les transactions, le respect des propriétés et du droit des gens pouvaient seuls nous faire atteindre ce but, tant au dedans qu'au dehors; convaincu que ce sont les lois qui font le bonheur des hommes réunis en sociétés, notre premier objet a été de faire un Code de Lois convenables à nos usages, à nos climats et à nos mœurs; après un travail assidu, avec les lumières et les secours du Tout-Puissant, nous sommes parvenus à porter la dernière main à cette base de notre édifice social.

Nous avons constamment encouragés et protégés l'agriculture et le commerce, ces canaux de de la prospérité publique; d'abondantes récoltes ont été le fruit du travail et des efforts de nos laborieux cultivateurs; une quantité considerable de denrée a été exportée de nos ports depuis que nous avons proclamés notre indépendance, et particulièrement dans les années 1812, 1813 et 1814, par les nations étrangères, qui font un commerce aussi sûr que lucratif avec nous

Tout en portant notre sollicitude sur tous les moyens capables de faire renaître la prospérité intérieure, toujours attentif à observer les événemens qui se passaient en Europe, dans la lutte san-

glante qu'elle avait à soutenir, nous n'avons jamais perdu de vue un seul instant notre système militaire de défense.

Dans cette attitude, nous attendions que Bonaparte, cet ennemi du monde, vînt nous attaquer, soit par la force ou par la perfidie, ses moyens ordinaires; nous n'avons point oublié qu'après la paix d'Amiens, son premier objet avait été de faire cette fameuse expédition pour nous exterminer.

Mais le Dieu des armées, qui érige et renverse les trônes à sa volonté, n'a point voulu dans sa justice, que cet oppresseur des peuples accomplisse cet affreux dessein; nous espérons que sa chûte donnera la paix et le repos au monde; nous espérons que le retour des pensées libérales et restauratrices qui animent les puissances européennes, les porteront à reconnaître l'indépendance d'un peuple qui ne demande qu'à jouir de la paix et du commerce, qui est le but et la fin de toutes les nations civilisées.

C'est en vain que l'on chercherait encore par des moyens de force ou de séduction à nous faire rentrer sous une domination étrangère, la maxime absurde de tromper les hommes pour les gouverner n'est plus dangereuse pour nous; instruits par l'expérience, nous sommes arrivés maintenant aux besoins de la vérité, de la raison, de la force; tous les prestiges dont on voudrait nous environner pour nous en dissuader, sont évanouis pour toujours.

Nous ne pouvons plus être victimes de notre crédulité et de notre bonne foi; nous ne pouvons oublier que l'on a déjà voulu nous ravir la liberté; le souvenir déchirant des horribles supplices qui

ont précipité dans le tombeau nos pères, nos mères, nos femmes, nos enfans ne s'effacera jamais de notre mémoire !

Nous ne pouvons plus être trompés, nous connaissons la perversité de nos ennemis; nous avons sous nos yeux les mémoires et les projets des nommés Malouet, Barré de Saint Venant, des Pages et des Brulley, et de tant d'autres colons ; la religion politique de ces marchands de chair humaine, de ces conseillers de malheurs, nous est bien connus, l'*esclavage* et la *destruction* ; nous n'ignorons pas les trames criminelles et les moyens honteux de ces apôtres du crime et du mensonge ; ils nous ont assez enseignés par leurs écrits, plus que par les tortures mêmes que nous avons endurées, que la seule et solide garantie de nos droits politiques, de notre existence même, tient à la conservation de notre indépendance.

Nous en appelons à tous les Souverains du monde, à la brave et loyale nation britannique qui, la première, a proclamé dans son auguste sénat l'abolition de l'infâme trafic des noirs, qui a fait plus encore en usant noblement de l'ascendant de la victoire, l'a notifié aux autres états, avec lesquels elle a conclu des traités; nous en appelons aux philantropes de toutes les nations, à tous les hommes enfin, à l'univers entier, quel peuple après vingt-cinq ans de combats et de sang répandu, ayant conquis la liberté et son indépendance, consentirait à déposer les armes pour devenir encore le jouet et la victime de ses cruels oppresseurs ? Nous le demandons, quel peuple souscrirait à cet excès d'avilissement ?.... Aussi

le dernier des haytiens rendra-t-il son dernier soupir, plutôt que de renoncer à l'indépendance.

Nous ne ferons point l'injure à aucune puissance de leur supposer le chimérique espoir d'établir leur pouvoir, à Hayti, les armes à la main.

Celle qui entreprendrait cette tentative, aurait à marcher long-temps sur des ruines et des cadavres, et après avoir déployé tous ses moyens, si elle parvenai à s'en rendre la maîtresse (ce dont nous soutenons le contraire) après avoir enterré la fleur de ses troupes; quel fruit retirerait-elle de tant de trésors perdus, de tant de sang répandu?

Il ne serait pas présomptueux de croire que sa majesté Louis XVIII, suivant l'impulsion de l'esprit philantropique qui a régné dans sa famille, qu'à l'exemple de son infortuné frère, Louis XVI, dans sa conduite politique envers les Etats-Unis d'Amérique, n'imitera ce monarque en reconnaissant l'indépendance d'Hayti. Ce serait non-seulement un acte de justice, mais réparateur des maux que nous avons soufferts sous le gouvernement français.

C'est en vain que nos détracteurs oseraient encore alléguer qu'il *ne faut pas nous considérer comme un corps de peuple aspirant à l'indépendance et collectivement occupé des moyens d'y parvenir* (1).

Cette assertion absurde, inventée par la mauvaise foi, la mechanceté et le sordide intérêt des sectateurs de la traite, mérite le plus profond mépris

(1) Malouet, page 56, introduction de ses Mémoires sur Saint-Domingue, tome IV.

mépris et l'indignation des hommes de bien de tous les pays ; cette assertion est suffisamment démentie depuis onze ans que nous jouissons de l'indépendance et de ses heureux résultats. Il n'est point d'exemple de peuple qui ait fait de plus grand progrès dans la civilisation.

Libres de droit et indépendans de fait, nous ne renoncerons jamais à ces bienfaits ; non jamais nous ne consentirons à voir renverser l'édifice que nous avons élevé et cimenté de notre sang, à moins que de nous ensevelir sous ses ruines.

Nous offrons aux puissances commerciales qui lieraient de relations avec nous, notre amitié, la sûreté de leurs propriétés et notre protection royale à leurs paisibles sujets qui aborderont sur nos plages, dans l'intention de ne s'occuper que de leurs affaires commerciales, et qui se conformeront à nos lois et à nos usages.

Roi d'un peuple libre, soldat par état, nous ne redoutons pas la guerre ni l'ennemi que nous aurons à combattre ; nous avons déjà fait connaître notre résolution de ne point nous immiscer en aucune manière dans le régime intérieur de nos voisins ; nous voulons jouir chez nous de la paix et de la tranquillité, et user des mêmes prérogatives que tous les peuples ont de se faire des lois qui leur conviennent. Si d'après l'exposition franche de nos sentimens et la justice de notre cause, contre le droit des nations, l'on mettrait un pied hostile sur notre territoire, alors notre premier devoir serait de repousser cet acte d'aggression par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

Nous déclarons solennellement que nous ne consentirons jamais dans aucun traité, à aucune condition qui pourrait compromettre l'honneur, la liberté et l'indépendance du peuple haytien ; fidèle à notre serment, nous nous ensevelirons plutôt sous les ruines de notre patrie, que de souffrir qu'il soit porté atteinte à nos droits politiques.

Donné en notre Palais de Sans-Souci, le 18 Septembre 1814, l'an onze de l'indépendance, et de notre règne le quatrième.

HENRY.

Par le Roi,

Le Secrétaire d'Etat, Ministre des Affaires étrangères,

COMTE DE LIMONADE.

NUMÉRO PREMIER.

Extrait des Registres des Délibérations des Consuls de la République.

Paris, le 17 Brumaire, an dix de la République française, une et indivisible.

PROCLAMATION.

LE PREMIER CONSUL,

AUX

HABITANS DE SAINT-DOMINGUE.

QUEL que soit votre origine et votre couleur, vous êtes tous français, *vous êtes tous libres et tous égaux devant Dieu et devant la République.*

La France a été, comme Saint-Domingue, en proie aux factions, et déchirée par la guerre civile et par la guerre étrangère; mais tout a changé. Tous les peuples ont embrassé les français, et leur ont juré la paix et l'amitié. Tous les français se sont embrassés aussi, et ont juré d'être tous amis et des frères; venez aussi embrasser les français, et vous réjouir de revoir vos amis et vos frères d'Europe.

Le gouvernement vous envoie le capitaine général *Leclerc;* il amène avec lui de grandes forces pour vous protéger contre vos ennemis et contre les ennemis de la République. Si on vous dit : *Ces forces sont destinées à vous ravir votre Liberté;* répondez : *La République nous a donné la Liberté, la République ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée.*

Ralliez-vous autour du Capitaine général ; il vous rapporte l'abondance et la paix. Ralliez-vous tous autour de lui, qui osera se séparer du Capitaine général, sera un Traître à la Patrie, et la colère de la République le dévorera comme le feu dévore vos cannes desséchées.

Donné à Paris, au Palais du Gouvernement, le 17 Brumaire, l'an dix de la République française.

Signé BONAPARTE.

Par le Premier Consul,

Le Secrétaire d'Etat, Signé HUGUES B. MARET.

Pour copie conforme,

Le Capitaine général, signé LECLERC.

Pour copie conforme,

Le Général, chef de l'Etat Major de l'Armée,

Signé DUGUA.

NUMÉRO 2.

Liberté. Égalité.

Armée de Saint-Domingue.

Au quartier-général à bord de l'Océan, le 13 Pluviose, l'an 10 de la République.

Le Général en chef de l'Armée de Saint-Domingue, Capitaine général de la Colonie, au général de brigade CHRISTOPHE, commandant au Cap.

J'apprends avec indignation, citoyen Général, que vous refusez de recevoir l'escadre française et l'armée française que je commande, sous le prétexte que vous n'avez pas d'ordres du Gouverneur général.

La France a fait la paix avec l'Angleterre, et le gouvernement envoye à Saint-Domingue des forces capables de soumettre des rebelles, si toutefois on devait en trouver à Saint-Domingue. Quand à vous, Général, je vous avoue qu'il m'en coûterait de vous compter parmi les rebelles.

Je vous préviens que si, aujourd'hui, vous ne m'avez pas

fait remettre les forts Picolet et Belair, et toutes les batteries de la côte, demain à la pointe du jour, quinze mille hommes seront débarqués.

Quatre mille hommes débarquent en ce moment au Fort-Liberté; huit mille débarquent au Port Républicain.

Vous trouverez ci-joint ma proclamation, elle exprime les intentions du gouvernement français; mais rappelez-vous que, quelqu'estime particulière que votre conduite dans la colonie m'ait inspirée, je vous rends responsable de tout ce qui arrivera.

Je vous salue, signé LECLERC.

NUMÉRO 3.

Au quartier-général du Cap, le 13 Pluviôse, an 10.

HENRY CHRISTOPHE, général de brigade, commandant l'arrondissement du Cap, au général en chef LECLERC.

Votre aide de camp, Général, m'a remis votre lettre de ce jour; j'ai eu l'honneur de vous faire savoir que je ne pouvais vous livrer les forts et la place confiés à mon commandement, qu'au préalable j'aye reçu les ordres du gouverneur général Toussaint Louverture, mon chef immédiat, de qui je tiens les pouvoirs dont je suis revêtu; je veux bien croire que j'ai affaire a des français et que vous etes le chef de l'armée appelée expéditionnaire, mais j'attends les ordres du gouverneur à qui j'ai dépêché un de mes aides de camp pour lui annoncer votre arrivée et celle de l'armée française, et jusqu'à ce que sa réponse me soit parvenue, je ne puis vous permettre de débarquer. Si vous usez de la force dont vous me menacez, je vous prêterai toute la résistance qui caractérise un officier général; et si le sort des armes vous est favorable, vous n'entrerez dans la ville du Cap,

que lorsqu'elle sera réduite en cendres, et même dans cet endroit je vous combattrai encore.

Vous dites que le gouvernement français a envoyé à Saint-Domingue des forces capables de soumettre les rebelles, si l'on devait y en trouver; c'est vous qui venez pour en créer parmi un peuple paisible et soumis à la France, d'après les intentions hostiles que vous manifestez, et c'est nous fournir des argumens pour vous combattre que de nous parler de rébellion.

Quand aux troupes qui, dites vous, débarquent en ce moment, je ne les considère que comme des châteaux de cartes que le moindre vent doit renverser.

Comment pouvez-vous me rendre responsable des événemens ? Vous n'êtes point mon chef, je ne vous connais point, et par conséquent je n'ai aucun compte à vous rendre, jusqu'à ce que le gouverneur Toussaint vous ait reconnu.

Pour la perte de votre estime, Général, je vous assure que je ne désire pas la mériter au prix que vous y attachez, puisqu'il faudrait agir contre mon devoir pour l'obtenir.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Signé H. CHRISTOPHE.

NUMÉRO 4.

Au quartier-général du Cap, le 29 Germinal, l'an 10 de la République française.

Le Général en chef, au général CHRISTOPHE.

Vous pouvez ajouter foi, citoyen Général, à tout ce que le citoyen Vilton vous a écrit de la part du général Hardy; je tiendrai les promesses qui vous ont été faites; mais si vous avez intention de vous soumettre à la répu-

blique, songez qu'un grand service que vous pouvez lui rendre, serait de nous fournir les moyens de nous assurer de la personne du général Toussaint.

Signé LECLERC.

NUMÉRO 5.

Au quartier-général de Robillard, Grand-Boucan, le 2 Floréal, l'an 10.

Le général de brigade HENRY CHRISTOPHE, *au général* LECLERC.

J'ai reçu la votre du 29 du mois expiré. Désirant ajouter foi à ce que m'a écrit le citoyen Vilton, je n'attends que la preuve qui doit me convaincre du maintien de la liberté et de l'égalité en faveur de la population de cette colonie. Les lois qui consacrent ces principes, et que la mère-patrie a sans doutes rendues, porteraient dans mon cœur cette conviction; et je vous proteste qu'en obtenant cette preuve désirée, par la connaissance de ces lois, je m'y soumettrai immédiatement.

Vous me proposez, citoyen Général, de vous fournir les moyens de vous assurer du général Toussaint Louverture. Ce serait de ma part une perfidie, une trahison, et cette proposition, dégradante pour moi, est à mes yeux une marque de l'invincible répugnance que vous éprouvez à me croire susceptible des moindres sentimens de délicatesse et d'honneur. Il est mon chef et mon ami. L'amitié, citoyen Général, est-elle compatible avec une aussi monstrueuse lâcheté.

Les lois dont je viens de vous parler, nous ont été promises par la mère-patrie, par la proclamation que ses

Consuls nous ont adressée en nous faisant l'envoi de la Constitution de l'an huit. Remplissez, citoyen Général, remplissez cette promesse maternelle, en ouvrant à nos yeux le code qui la renferme, et vous verrez accourir dans les bras de cette mère bienfaisante, tous ses enfans, et avec eux le général Toussaint Louverture, qui, alors éclairé comme eux, reviendra de l'erreur où il peut être. Ce ne sera qu'alors que cette erreur aura ainsi été détruite, qu'il pourra, s'il y persiste, malgré l'évidence, être considéré comme criminel, et encourir justement l'anathème que vous lancez contre lui, et dont vous me proposez l'exécution.

Considérez, citoyen Général, les heureux effets qui résulteront de la simple exposition de ces lois aux yeux d'un peuple jadis écrasé sous le poids des fers, déchiré par le fouet d'un barbare esclavage; excusable sans doute d'appréhender les horreurs d'un pareil sort; d'un peuple enfin qui, après avoir goûté les douceurs d la liberté et de l'égalité, n'ambitionne d'être heureux que par elles, et par l'assurance de n'avoir plus à redouter les chaînes qu'il a brisées. L'exhibition de ces lois à ses yeux, arrêtera l'effusion du sang des français versé par des français, rendra à la république des enfans qui peuvent la servir encore, fera succéder aux horreurs de la guerre civile, la tranquillité, la paix et la prospérité au sein de cette malheureuse colonie. Ce but est digne sans doute de la grandeur de la mère-patrie, et l'atteindre, citoyen Général, ce serait vous couvrir de gloire et des bénédictions d'un peuple qui se complairait à oublier les maux que lui a déjà fait endurer le retard de leur promulgation. Songez que ce serait perpétuer ces maux jusqu'à la destruction entière de ce peuple que de lui refuser la participation de ces lois nécessaires au salut de ces contrées. Au nom de mon pays, au nom de la mère-patrie, je les réclame ces lois salutaires, et Saint-Domingue est sauvé.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Signé H. CHRISTOPHE.

Numéro 6.

Armée Expéditionnaire.

Au quartier-général du Cap, le 4 Floréal, l'an 10 de la République française.

Le Général en chef, au général Christophe.

Je reçois votre lettre, Général, les inquiétudes que vous me témoignez sont de nature à être facilement levées. Vous me demandez le code qui assure la liberté des noirs; ce code n'est pas fait; j'y travaille en ce moment. Le premier Consul n'a pas pu, dans sa sagesse, faire un code pour régir un pays qu'il ne connaissait pas et sur lequel il avait des rapports contradictoires ; *mais je vous déclare à la face de la colonie, je vous déclare à la face de l'Être Suprême, dont on n'invoque jamais en vain l'assistance, que les bases de ce Code sont la liberté et l'égalité, que tous les Noirs seront libres, et que les Réglemens de culture seront basés sur celui du général Toussaint, qui peut-être même sera adouci.* Si cette déclaration ne vous suffit pas, ce sera pour moi une preuve convainquante que vous ne voulez pas vous soumettre à la république. Si elle vous suffit, rendez-vous demain au bourg du Haut-du-Cap ; j'y serai, et je vous déclare que si après une heure d'explication, nous ne sommes pas parvenus à nous entendre, vous vous en retournerez rejoindre vos troupes; je vous donne ma parole de Général en chef.

Ce que je vous ai dit au sujet du général Toussaint, vient de ce que je ne lui suppose pas des vues aussi loyales qu'à vous ; j'aimerais à croire que je me suis trompé ; je

vois avec plaisir la réponse que vous me faites à cet égard ; elle me confirme dans l'opinion que j'ai toujours eue de votre loyauté.

Si vous venez et vous entendez avec moi, la guerre aura duré quelque temps de moins dans la colonie. Si nous ne nous entendons pas, calculez mes moyens et les vôtres, et voyez si vous pourrez résister.

Je vous salue, signé LECLERC.

Faites moi connaître de suite vos dispositions, parce que je pense à m'absenter du Cap pour quelques instans.

Signé LECLERC.

NUMÉRO 7.

Liberté. Égalité.

Au quartier-général de Cardineau, Grande-Rivière, le 5 Floréal, l'an 10.

Le général de brigade HENRY CHRISTOPHE, *au général* LECLERC.

Je reçois à l'instant votre lettre d'hier. Son contenu ranime dans mon cœur l'espoir de voir renaître dans cette colonie, trop long-temps bouleversée, la tranquillité, la paix et la prospérité, sous les auspices de la liberté et de l'égalité. J'accepte l'entrevue que vous me proposez ; demain, à onze heures du matin, je me rendrai au Haut-du Cap, pour y conférer avec vous. La parole d'un général français est à mes yeux aussi digne de foi, qu'elle est sacrée et inviolable.

Je suis flatté de l'opinion que vous concevez enfin de ma loyauté ; mais je regrette que vous persistiez à croire que le général Toussaint Louverture n'ait point cette esti-

mable qualité ; je crois pouvoir vous dire que vous vous trompez à son égard ; je ne présume pas devoir craindre de me tromper moi-même, en vous assurant que l'affermissement seul de la liberté et de l'égalité, pour tous, le ramenera dans les bras de la république.

Il m'est inutile de calculer nos moyens respectifs ; la nécessité d'être homme, et homme libre, voilà le seul terme de mes calculs, et la certitude de voir ce titre assuré à tous mes concitoyens, ne fera bientôt plus, de nos forces divisées, qu'une seule et même force, qu'une seule et même famille, unie par les liens de la plus sincère fraternité.

J'ai l'honneur, etc.

Signé H. CHRISTOPHE.

NUMÉRO 8.

Au quartier-général du Cap, le 8 Floréal, l'an 10.

Le Général en chef, au général de brigade CHRISTOPHE, *commandant le cordon du Nord.*

J'approuve, citoyen Général, les motifs qui vous empêchent de vous rendre aujourd'hui au Cap. Je suis d'autant plus aise que vous terminiez vous même cette opération, que l'exécution de vos ordres a éprouvé au Limbé quelques difficultés.

Le commandant Lafleur, qui occupe la grande-coupe du Limbé, n'a pas voulu céder son poste sans vous avoir vu. Il paraît que la même chose a eu lieu du côté de l'embarcadère du Limbé. Le général Salme avait envoyé des troupes pour occuper ces postes, sur le refus qu'on a fait de les

leur remettre, les troupes se sont retirées. Quelques dragons du pays, à cheval, et quelques cultivateurs armés sont venus dans son camp pour demander des vivres ; le général Salme les a fait désarmer et les a renvoyés ; je viens d'ordonner de leur faire remettre leurs armes.

Aussitôt que vous aurez terminé du côté de la Grande-Rivière, portez-vous au carrefour du Limbé, où se trouve le général Salme, qui commande l'arrondissement de Plaisance et toute la partie qui se trouve au-delà de la Rivière Salée. Entendez vous avec lui pour qu'il occupe de suite les postes militaires occupés dans ce moment-ci par vos troupes. Donnez vos ordres pour que les cultivateurs rentrent de suite dans les habitations.

Faites réunir le plus de moyens de transport qu'il vous sera possible, afin de faciliter l'approvisionnement des troupes qui sont cantonnées dans les montagnes.

Je vous salue, Signé LECLERC.

Aussitôt que vous aurez terminez au Limbé, vous viendrez me trouver.

Signé LECLERC.

NUMÉRO 9.

Liberté. Égalité.

République française.

Au quartier-général du Cap, le 30 Germinal, l'an 10 de la République française.

Le général de division HARDY, *commandant les divisions du Nord à Saint-Domingue, au général* CHRISTOPHE, *commandant le cordon du Nord.*

Le capitaine Vilton, commandant à la Petite-Anse, m'a communiqué, citoyen Général, la lettre que vous lui avez

écrite, et j'en ai donné de suite connaissance au général en chef Leclerc.

Par les détails dans lesquels vous entrez avec le citoyen Vilton, il est aisé de voir, Général, que vous avez été la victime des insinuations perfides d'une infinité d'êtres qui, pendant le cours de la révolution, en France, ont embrassé simultanément tous les partis, ont partout suscité le trouble et les divisions, et qui, après s'en être fait expulser, se sont réfugiés dans cette colonie, où ils ont dénaturé tous les faits, toutes les circonstances, débité les mensonges et les calomnies les plus atroces, et cherché dans de nouveaux troubles une existence qu'ils ne pouvaient plus trouver en Europe.

Ces hommes astucieux, vous ont inspiré de la méfiance contre le gouvernement français et ses délégués. La conduite du gouvernement et sa loyauté sont connues du monde entier. La nôtre depuis notre entrée à Saint-Domingue, nos procédés vis-à-vis des habitans paisibles et à l'égard des généraux Clervaux, Paul Louverture, Maurepas, Laplume, et leurs compagnons d'armes, doivent vous donner la juste valeur de tout ce que la malveillance et l'intrigue ont inventé, pour altérer la pureté de nos intentions.

Il y a douze ans, Général, que nous nous battons pour la liberté; pourriez-vous croire qu'après avoir fait de si grands sacrifices, nous soyons assez vils à nos propres yeux, pour entreprendre une tâche qui ternirait notre gloire en détruisant notre ouvrage? Revenez, Général, à des sentimens plus justes, et persuadez-vous bien que vos principes sont aussi les nôtres.

La réputation dont vous jouissez dans ces contrées ne devait pas faire présumer que les français vos frères trouve-

raient en vous de la résistance aux volontés du gouvernement. Cependant, Général, l'espoir de trouver dans ce même gouvernement l'oubli du passé, ne vous est point entièrement ôté. Je vous parle avec la franchise d'un militaire qui ne connaît pas les détours. Revenez de vos erreurs, votre retour aux vrais principes peut accélérer la réparation des maux qui ont affligé ces beaux quartiers; il n'est pas digne de vous de servir de marchepied à un usurpateur, à un rebelle. La mère-patrie tend les bras à tous ses enfans égarés, et leur permet de se réfugier dans son sein.

Si vous avez véritablement l'intention de reconnaître les lois de la république et de vous soumettre aux ordres de son gouvernement, vous ne balancerez pas, Général, à venir avec vos troupes vous joindre à nous. Jusqu'aujourd'hui nous vous avons combattu comme ennemis, demain, si vous voulez, nous vous embrasserons comme frères.

Faites moi vos propositions, ou dites moi à quelle heure vous voulez vous rendre a l'habitation Vaudreuil pour me les faire verbalement. Je m'y trouverai. Si nous ne tombons pas d'accord, je vous donne ma parole d'honneur qu'après la conférence, vous serez libre de retourner à votre quartier général.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Signé HARDY.

NUMÉRO 10.

Au quartier-général de Robillard, Grand-Boucan, le 2 Floréal, an 10.

Le général de brigade HENRY CHRISTOPHE, *au général de division* HARDY.

Votre lettre du 30 Germinal m'est parvenue ; c'est à tort que vous me croyez victime des menées de quelques intrigans perfides. La nature, sans m'avoir doué de toute la subtilité d'un esprit pénétrant et clairvoyant, m'a accordé le sens nécessaire pour me garantir des insinuations des méchans. Ami de la paix et de la tranquillité, j'ai toujours repoussé loin de moi ces hommes ardens et turbulens, dont le souffle empoisonné enfante le trouble et la discorde ; mais je n'ai pu me garantir des soupçons que tant d'écrits ont portés dans mon âme, et que tant d'autres écrits ont confirmés. Les uns sortaient des pays étrangers, les autres venaient du sein même de la France ; et tous annonçaient d'un ton menaçant les malheurs qui nous affligent aujourd'hui. Faut-il que les désirs des méchans, que les prédictions des malintentionnés paraissent aujourd'hui d'accord avec les résolutions de la métropole ?

Lorsque nous étions ainsi menacés du retour de l'esclavage, après en avoir brisé les fers, quoi de plus naturel que l'appréhension de ce retour, que le soupçon, l'inquiétude, et même la méfiance dans un peuple si souvent abusé, et toujours en butte aux démonstrations de la haine des ennemis de sa liberté, jaloux de l'égalité admise en sa faveur ? Pouvions-nous nous en défendre, quant tout concourait à légitimer nos justes craintes ?

Il y a douze ans aussi, Général, que nous nous battons pour la liberté, pour ces mêmes droits que, comme vous, nous avons conquis au prix de notre sang; et j'ai toujours répugné à croire que les français, après avoir fait de si grands sacrifices pour les obtenir, viendraient un jour les ôter à un peuple glorieux de faire partie de la grande nation; et de jouir, comme elle, des avantages qu'elle a tirés de la révolution. Cette révolution, les bienfaits qui en dérivent, sont dignes de la gloire de la république; et quand vous m'assurez qu'elle ne veut point détruire son ouvrage, pourquoi refuser à cette portion de sa famille, ce qui doit consolider et immortaliser en sa faveur cet édifice sublime? Le code des lois promises aux habitans des colonies, par la proclamation des consuls, qui accompagna l'envoi qu'ils nous firent de la constitution de l'an huit, peut seul porter à mes yeux le signe de la consolidation de nos droits. Voilà, citoyen Général, la seule arme capable de vaincre les appréhensions d'un peuple justement soupçonneux! Voilà la preuve évidente qui peut me ramener aux sentimens auxquels vous me rappelez, et me convaincre que nos principes mutuels sont les mêmes!

La franchise avec laquelle vous me parlez est digne, à tous égards, d'un militaire tel que vous; j'en use également ici sans réserve; et si le général Leclerc, au lieu de me faire la proposition d'une perfidie, d'une lâcheté qui me dégraderait à ses propres yeux, m'eût parlé, comme vous, un langage compatible avec les sentimens d'honneur et de délicatesse qu'il lui était facile de me supposer, au moins, j'aurais consenti à l'entrevue que vous provoquez, non-seulement sur l'habitation Vaudreuil, mais même à la Petite-Anse ou au Cap. Quoi qu'il en soit, j'augure trop favorablement

blement de votre franchise et de votre parole d'honneur, pour ne pas consentir à cette entrevue, non au lieu que vous indiquez, mais dans un endroit qui soit au centre de nos lignes respectives. Je vous propose donc, pour cet effet, l'habitation Montalibor; si cela vous satisfait, marquez-moi le jour et l'heure où vous vous y trouverez, je vous promets de m'y rendre; mais, Général, munissez-vous du code des lois qui doivent régir ce pays, qui assurent la liberté et l'égalité au peuple qui l'arrose de ses sueurs et le fait fructifier; notre entrevue sera couronnée du plus heureux succès, et je me réjouirai de vous devoir la lumière qui seule peut dissiper notre erreur. Alors, n'en doutez pas, Général, le général Toussaint Louverture lui-même, que le général Leclerc ne considère que comme un criminel, n'hésitera pas à se jeter, avec tout le peuple, dans les bras de la république; et réuni sous les auspices de ces lois bienfaisantes, ce peuple reconnaissant lui offrira encore, pour preuve de son dévouement, les efforts qu'il lui a déjà consacrés pour faire fructifier cette portion de l'empire français.

J'ai l'honneur, etc.

Signé H. CHRISTOPHE.

NUMÉRO II.

Petite-Anse, le 26 Germinal, an 10.

VILTON, *commandant de la Petite-Anse* [1], *au citoyen* HENRY CHRISTOPHE, *général de brigade, en son quartier-général.*

MON CHER COMPÈRE,

Je cède aux sentimens que m'inspire mon ancienne amitié pour vous ; j'ai vu, avec un mortel regret, ces refus que vous avez faits de vous soumettre aux volontés du général français que le Premier Consul a envoyé à Saint-Domingue, pour achever de maintenir et consolider l'ordre que vous aviez si bien établi dans la ville du Cap, la dépendance du Nord, où vous vous étiez fait aimer de tous les colons. Vous m'aviez dit plusieurs fois, mon cher Compère, que votre plus grand plaisir était de voir arriver les français, pour déposer entre leurs mains l'autorité dont vous étiez revêtu ; par quelle fatalité faut-il que vous ayez si subitement changé vos bonnes intentions ? Vous avez par-là renoncé à votre bonheur, à la conservation de votre fortune, au magnifique sort que vous pouviez faire à votre aimable famille ; vous l'avez plongée, ainsi que

[1] Les deux lettres ci-après, qui se trouvent sous le nom du sieur Vilton, ont été fabriquées par un sieur Anquetil, qui les a écrites de sa propre main, chez le sieu Blin de Villeneuve, un des grands planteurs de la partie du Nord, grand-père du sieur Vilton, qui n'a eu que la peine de les revêtir de sa signature, forcé qu'il a été par le gouvernement français.

vous dans la misère la plus affreuse. Vos intentions m'ont toujours paru si pures, et votre dévouement a la nation française, ne me laissaient aucun doute sur la conduite que vous deviez tenir, lorsque tout d'un coup, à l'apparition de l'escadre française, vous n'avez plus été le même homme. Tout le monde, et surtout vos amis, croyaient aussi que vous aviez été mal conseillé, et peut-être dominé par quelques chefs noirs qui vous entouraient; on a dit tant de bien de vous à M. Leclerc, général en chef; et il est si persuadé que ce sont de mauvais conseils qui vous ont fait prendre le parti de lui résister, qu'il est tout prêt à vous pardonner, si vous voulez ramener, sous son obéissance, la troupe que vous commandez et le poste que vous occupez; c'est une belle porte qui vous est ouverte, mon cher Compère, ainsi qu'aux braves officiers et soldats qui sont sous vos ordres; ils seront tous traités de la même manière que l'armée française; et l'on vous assurera, ainsi qu'à votre famille, tout le bonheur que vous pouvez désirer, surtout si vous avez le courage de demander à sortir de la colonie; et c'est ce que vous pourriez faire de mieux, pour n'être point exposé aux haines des rebelles aux ordres de la France, qui ne voudront pas faire comme vous; on vous assurera une belle fortune, et vous en jouirez paisiblement sous la protection de la France, dans le pays que vous voudrez choisir. Voilà, mon cher Compère, ce que ma tendre amitié pour vous et votre famille, m'engage à vous écrire. Je jouirai de votre bonheur, si je puis contribuer à le faire; il ne dépend que de vous de me donner cette satisfaction, en suivant les avis de votre ancien ami. Répondez-moi, et faites moi savoir vos intentions, pour les faire réussir de la manière qui vous paraîtra la plus convenable.

Tout le monde est ici, et dans toutes les parties de la colonie, témoin de la franchise, de la loyauté des généraux français, et je ne crains pas de vous répéter et de vous assurer que vous pouvez avoir toute confiance en eux, ils vous ouvriront toutes les portes, vous aideront de tous leurs moyens et vous mettront dans le cas d'emporter avec vous tout ce que vous possédez pour en jouir paisiblement partout où vous voudrez; ainsi, mon cher Compère, croyez-moi, quittez cette vie errante et vagabonde qui vous déshonorerait si vous la meniez plus long-temps, et regagnez l'estime des bons citoyens par un retour sur vous même, en abandonnant la cause d'un ambitieux qui finira par vous perdre. Ne faites pas attention à votre mise hors de la loi; le général en chef Leclerc a dit qu'elle n'aurait pas eu lieu s'il vous avait connu plutôt, et que cette proclamation serait annullée aussitôt qu'il apprendrait que vous reconnaissez votre erreur, et que vous abandonnez la cause des rebelles.

Salut et amitié, signé VILTON.

NUMÉRO 12.

Au quartier-général du bourg du Dondon, le 20 Germinal, l'an 10.

Le général de brigade HENRY CHRISTOPHE, *au commandant* VILTON.

J'aime à croire encore aux sentimens de votre ancienne amitié pour moi, auxquels vous avez bien voulu céder en m'écrivant votre lettre du 26 de ce mois. Ceux que je vous ai voués sont également toujours ceux de l'amitié; et vous me connaissez assez pour n'en point douter.

Me serais-je jamais refusé de me soumettre aux ordres du général français envoyé dans cette île par le premier consul de la république, si tout ne m'eût convaincu que la consolidation que l'on méditait du bon ordre qui régnait dans cette colonie, ne devait avoir lieu qu'au détriment de notre liberté et des droits émanés de l'égalité ? Je vous l'avais dit, il est vrai, ainsi que vous me le rappelez, que mon plus grand désir serait de voir arriver les français, et de déposer entre leurs mains la portion d'autorité dont j'etais revêtu, pour jouir comme simple citoyen, des bienfaits de la liberté et de l'égalité au sein de ma famille, au milieu de mes concitoyens, pourvu qu'ils jouissent comme moi, de ces droits sacrés. Français, aimant et respectant la France, je portais avec joie cet espoir dans mon cœur, espoir que ma confiance dans le gouvernement de la métropole entretenait et confirmait de plus en plus. Je n'ai jamais changé d'intention à cet égard ; mais par quelle fatalité faut-il que cet espoir ait été trompé, que tout ait concuru à prouver que les principes précédemment adoptés en notre faveur étaient changés ? Saint-Domingue, français tout entier, jouissait, vous le savez, de la plus grande tranquillité ; il n'y existait point de rebelles, et par quelle fatalité encore faut-il que l'on soit venu, avec l'attirail de la guerre et l'appareil de la destruction, non y réduire des rebelles, puisqu'il n'y en avait point, mais en créer parmi un peuple paisible, pour avoir le prétexte de le détruire ou de l'enchaîner.

J'ai renoncé, dites-vous au bonheur ! Eh ! quel bonheur, quelle fortune, quel sort magnifique pour moi et pour ma famille, eût pu me consoler jamais de la douleur de voir mes semblables réduits au dernier degré de l'infortune, sous le poids de l'esclavage ? Mes intentions sont toujours

pures, et vous étiez plus que personne à même de connaître mon dévouement à la nation française : mes intentions, mes sentimens, n'ont point varié, je suis toujours le même homme. Sentinelle placée par mes concitoyens au poste où je dois veiller à la sûreté de leur liberté, plus chère pour eux que l'existence, j'ai dû les réveiller à l'approche du coup qui allait l'anéantir.

Combien de lettres arrivant en foule de France et des pays étrangers, écrites du ton de la menace, par des colons, à d'autres colons, qui en prônaient le contenu avec les démonstrations les plus ardentes et les plus séditieuses, ne m'ont-elles pas annoncé dans les termes les plus explicites, le sort réservé au peuple de cette colonie et à ses défenseurs?

Vous l'avez su, je vous en ai communiqué plusieurs; n'ai-je pas eu la prudence de ne les point participer au gouverneur, dans la crainte de l'agrir? Et ma confiance dans le gouvernement de la république, ne m'a-t-elle pas porté jusqu'au dernier instant, à ne considérer ces lettres que comme l'expression de la haine de quelques méchans, qui, dans leur dé t, cherchaient à bouleverser de nouveau ce pays? Et pourtant les événemens, contre ma propre attente, n'ont-ils pas justifié ce qu'elles annonçaient? Tout le monde, surtout mes amis, se trompent, s'ils croyent que je me laisse dominer par quelques chefs qui m'entourent. A l'âge où je suis parvenu, je n'ai pas besoin d'un conseil, et ce n'est que de mon devoir que je prends conseil en toute occasion. Vous devez me connaître, et savoir que je n'écoutais pas même les avis de mes amis; vous que je distinguais parmi eux. Ah! des amis! je croyais en compter beaucoup, mais aujourd'hui, imitant Diogène, la lanterne à la main, en plein midi, j'en chercherais vainement un véritable.

Il m'est sans doute bien flatteur que l'on ait dit tant de bien de moi à M. Leclerc, général en chef; mais c'est à tort qu'il se persuade que ma conduite présente est le résultat de mauvais conseils. Ce que je viens de vous dire à cet égard, répond pleinement à cette opinion. Mon intention n'a jamais été de lui résister ; et je la lui ai écrite lorsqu'il parut devant le Cap ; je lui ai témoigné combien j'éprouverais de regrets si j'étais contraint d'opposer une résistance qui me répugnait, avant que j'eusse les ordres du chef qui m'avait mis à ce poste, et qui m'avait donné une consigne qui ne devait être levée que par lui. Je lui ai envoyé le citoyen Granier, commandant d'une section de la garde nationale, porteur de ma lettre, et chargé de lui exprimer de vive voix, la nécessité où j'étais d'avoir les ordres que j'attendais du gouverneur, et ma résolution, lorsqu'il serait avisé de l'arrivée de l'escadre, de lui remontrer l'obligation de l'accueillir avec tout le respect dû à la métropole ; dans le cas où le gouverneur, certain qu'elle était française, eût cherché à lui résister ; sans égard pour cette observation raisonnable, le général Leclerc renvoie le citoyen Granier sans autre réponse que celle-ci : « Qu'il avait des ordres pour agir de force, et qu'il les exécutera ». Un court délai eût épargné bien des maux. En homme d'honneur, j'étais décidé à observer religieusement ce que j'avais chargé le citoyen Granier de témoigner de ma part au général Leclerc ; mais ce général ne daigna point y ajouter foi, et malgré les protestations qu'il recevait de mon dévouement à la France, le capitaine de port que j'avais envoyé au-devant de l'escadre, demeure consigné à bord ; son aide de camp me prévient que si j'y envoye mon adjudant général, il y sera pareillement consigné. En même temps, le général

Rochambeau effectue une descente près le Fort-Liberté, sans en prévenir le commandant de cette place; il marche vers les forts qui la défendent; s'en empare, passe au fil de l'épée les braves qui s'y trouvent, tandis que le vaisseaux qui pénètrent dans le port, déchargent leurs batteries sur cette ville. D'un autre côté, un nouveau débarquement se fait au Limbé, qui est également canonné et le Cap se trouva alors entre deux armées nombreuses, ayant en face une escadre menaçante. Les termes de la lettre que m'avait adressée le général Leclerc, me démontraient assez le but qu'il se proposait; je pris alors conseil de la circonstance, des événemens que ce général suscitait autour de moi; je pris conseil, dis-je, de sa propre conduite; et de là tous les maux qui nous affligent.

Après une telle manière d'agir, que ne devais-je pas soupçonner ? Que n'étais-je point fondé à présumer de défavorable dans les desseins que l'on venait exécuter contre moi ? Oui, je l'avoue, quelque grande que fut de tout temps ma confiance dans le gouvernement français, je la sentis fortement ébranlée par les menaces fulminantes, par les coups qui nous étaient adressés, et la conduite des des chefs de l'armée française détermina la mienne.

Vous me parlez de fortune; je n'en ai plus, j'ai tout perdu. L'honneur est désormais la seule fortune qui me reste, ainsi qu'à ma famille; vous me connaissez, et vous savez s'il n'est pas la base de toute mon ambition.

Vous me conseillez d'avoir le courage de demander à sortir de la colonie. Vous n'ignorez pas que le courage ne me manque point, et dans ce cas, il ne pourrait m'abandonner; j'avais résolu dès long-temps d'en sortir à la paix, et le citoyen Granier était de moitié dans cette résolution.

S'il

S'il existe, il peut le dire, et mon attachement à la France m'avait fait choisir son sein, pour l'asile où nous devions, avec nos familles réunies, aller couler des jours paisibles, dans la douce persuasion de quitter tous mes frères libres et heureux sur le sol de cette colonie. Faut-il que tout ait concouru à fruster cette espérance ? J'attends chaque jour le coup qui doit m'anéantir, et le citoyen Granier, que j'ai appris être détenu à bord, a peut-être déjà cessé d'exister. Quel est donc son crime ? Quel mal a-t-il fait? Serait-ce d'avoir été mon ami ?...

Vous prenez sur vous, mon cher Compère, de me faire espérer des preuves de loyauté et de franchise de la part des généraux français ; qu'il m'en coûte de ne pouvoir détruire la juste méfiance que m'ont inspirée tous les faits que je viens de relater, faits qu'aucun prétexte raisonnable et prudent ne peut couvrir à mes yeux ! Quoiqu'il en soit, l'honneur est mon guide, et je répugne à ne pas le croire également la règle de leurs actions et de leurs promesses. Il m'a toujours paru si cher aux officiers français.

Je suis toujours jaloux de l'estime des bons citoyens. S'il peut exister à Saint-Domingue quelques ambitieux qui n'aspirent qu'aux honneurs, aux grades, aux distinctions ; pour moi, mon ambition consista toujours à mériter une honorable considération de la part des gens de bien, à voir mes concitoyens heureux, à jouir, comme eux, du seul titre d'homme libre, des seuls droits de l'égalité, dans le sein de ma paisible famille, et dans le cercle de quelques amis estimables.

Vous me donnez le conseil, mon cher Compère, de ne point faire attention à ma mise hors la loi ; le général Leclerc, m'annoncez-vous, a dit qu'elle n'aurait pas eu lieu, s'il m'eût connu plutôt, et que cette proclamation serait annullée aussitôt que je reviendrais de mon erreur. Je suis prêt à en revenir ; mais il faut m'éclairer, éclaircir mes doutes et m'en tirer. Il n'est point de sacrifices que je ne fasse pour la paix et pour le bonheur de mes concitoyens, si j'obtiens la conviction qu'ils seront tous libres et heureux. Il ne me reste plus d'autre sacrifice à faire que celui de ma vie ; j'ai déjà fait tous les autres ; que les preuves nécessaires à

ma conviction me soient offertes, et je l'offre de bon cœur ce sacrifice, si, en me démontrant que je suis dans l'erreur, il peut l'expier, et rendre la tranquillité et la félicité à mon pays, à mes concitoyens.

Je vous salue d'amitié,

Signé H. CHRISTOPHE.

NUMÉRO 13.

Petite-Anse, le 30 Germinal, an 10.

WILTON, *commandant de la Petite-Anse, au citoyen* HENRY CHRISTOPHE, *général de brigade, commandant le cordon du Nord.*

MON CHER COMPÈRE,

Je vous exprimerai difficilement le plaisir que m'a fait votre réponse à ma lettre, puisqu'elle me donne l'espoir de vous voir rendu à la confiance que vous n'auriez dû jamais cesser d'avoir dans la justice et dans la générosité du représentant de la France, dans cette colonie; c'est en général le caractère distinctif des officiers français et surtout du général en chef Leclerc, et c'est ce caractère bien connu du premier consul qui l'a fait choisir pour apporter le bonheur et la paix dans cette malheureuse colonie. Votre soumission à ce digne chef vous acquerra un protecteur qui prendra lui-même le soin de vous faire un sort que vous bénirez, le jour où vous vous serez rendu au conseil que je vous ai donné, et que je réitère ici plus fortement que jamais. Je n'ai rien eu de plus pressé que de lui communiquer votre lettre ainsi qu'au général Hardy. Les expressions dont vous vous servez leur ont plu. La défiance que vous témoignez dans quelques paragraphes, a pu seule les empêcher d'en être complétement satisfaits; le général en chef va lui-même vous écrire; je ne saurais trop vous recommander d'avoir une entière confiance dans ses promesses, de même que dans celle du général Hardy, et je ne doute pas que vous ne trouviez dans leurs lettres tout ce qui peut vous satisfaire ainsi que tous vos concitoyens.

A l'égard de Granier, votre ami, s'il est détenu, ce n'est pas à cause de ses relations, c'est parcequ'il a ici beaucoup d'ennemis qui l'ont sans doute calomnié ; je ne doute pas qu'aussitôt que le gouvernement pourra prendre des éclaircissemens sur son affaire, il ne soit sur-le-champ relaxé.

Adieu, mon cher Compère, comptez sur l'amitié que je vous ai vouée pour la vie.

Salut et amitié, signé VILTON.

NUMÉRO 14.

Au quartier-général de Robillard, Grand-Boucan, le 2 Floréal, l'an 10.

Le général de brigade HENRY CHRISTOPHE, *commandant le cordon du Nord, au commandant* VILTON, *à la Petite-Anse.*

Je retrouve encore avec plaisir dans votre lettre du 30 expiré, l'expression de votre amitié pour moi. Le succès que vous espérez de votre correspondance, ne dépend que du général Leclerc. Il a bien voulu m'écrire une lettre ; mais j'y ai lû avec répugnance la propositon qu'il me fait de me déshonorer par une perfidie, par une monstreuse lâcheté. Je pense pourtant que dans le compte qui lui a été rendu de moi, s'il a été dicté par la vérité, on ne lui aura pas dit que de telles actions me sont familières, et que j'ai dépouillé tout sentiment de délicatesse et d'honneur.

Je réponds à sa lettre, ainsi qu'à celle que m'a adressée le général Hardy, dont le langage paraît être celui de la franchise qui doit caractériser un militaire.

J'ai le désir, mon cher Compère, d'abjurer la méfiance que j'ai conçue. Je demande à ces deux généraux tout ce qui peut la détruire. Ce sont les lois dont le code nous a été promis par la proclamation que nous ont adressée les consuls de la république en nous envoyant la constitution de l'an huit. C'est dans ces lois que gît la preuve du maintien, de la consolidation de la liberté et de l'égalité.

Si ces lois sont en votre possession, faites m'en part ; si elles existent, et que vous ne les ayez pas, tachez d'obtenir qu'elles me soient participées. C'est elles qui doivent rendre à ce pays la tranquillité, cimenter l'union des français des deux mondes, arrêter l'effusion de leur sang, rendre à la république des enfans qui ne voulurent jamais la méconnaître, et ramener dans ces contrées, à la place de la guerre civile et de ses ravages, la paix et ses douceurs. Obtenez que ces lois soient mises au jour, qu'elles éclairent tous ceux qui peuvent être dans l'erreur, et vous aurez alors à vous réjouir d'avoir contribué au bonheur de notre pays, à celui de nos concitoyens, au mien même ; car quelque sort qui m'attende, je trouverai ma félicité dans celle de mes frères, dût-elle être scellée de mon propre sang !

Le malheureux Granier est détenu, et sans doute, dites-vous, à cause de quelques calomnies lancées contre lui par ses ennemis. Une telle détention doit-elle avoir lieu sans des preuves ? Et un gouvernement juste et impartial remet-il à de si longs délais l'admission des preuves nécessaires à une condamnation méritée, ou une absolution équitable ? Mais m'appartient-il dans le cas où je suis, de plaider la cause de l'amitié ?

N'oubliez pas, mon cher Compère, les lois dont je viens de vous parler. Ne différez point de me les communiquer, et vous aurez bientôt atteint le but que vous paraissez vous proposer dans vos lettres.

Je vous salue d'amitié,

Signé HENRY CHRISTOPHE.

Certifié conforme aux Originaux déposés dans les Archives de l'État.

Le Secrétaire d'Etat, Ministre des Affaires étrangères,

COMTE DE LIMONADE.

Au Cap-Henry, chez P. Roux, imprimeur du Roi.

